

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

<p>Enseignants sortants de formation CAPA- SH</p>	<p>Ces enseignants bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une priorité absolue (<i>code de priorité : 1</i>) pour obtenir le poste qu'ils occupent pendant leur formation si ce poste a été obtenu au mouvement principal avant l'année de stage ou s'il a été obtenu à la phase d'ajustement parmi les postes restés vacants au mouvement principal ; - d'une bonification de 6 points (<i>code de priorité : 32</i>) pour obtenir un autre poste spécialisé. - ils y sont nommés à titre définitif dès obtention du diplôme.
<p>Enseignants partants en formation CAPA-SH</p>	<p>Ces enseignants bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une priorité d'affectation en classe spécialisée sur les postes dans leur option non pourvus par des enseignants titulaires du titre ou sortant de formation. Ils sont prioritaires sur les enseignants titulaires du titre dans une autre option. <p><i>Exemple : un PE partant en formation option D sera classé sur ses vœux en option D après les titulaires du titre en option D et après les PE qui sortent de la formation option D, mais avant les titulaires du titre dans une autre option</i></p> <p><i>Code de priorité : 33</i></p>

Les enseignants qui se présentent en candidats libres restent titulaires de leur poste d'origine jusqu'à l'obtention du diplôme (code de priorité 34).

Dispositions particulières :

Les postes spécialisés qui ne correspondent pas à des classes (RASED options E et G) ne peuvent être obtenus que par des enseignants titulaires des CAPA-SH correspondants et les enseignants admis en formation pour le CAPA-SH dans ces options. Ces postes restent vacants s'il n'est pas trouvé de candidat spécialisé.

Les postes d'adjoints en SEGPA, ULIS, et établissements du secteur médico-social : ces postes sont attribués à titre définitif à des enseignants spécialisés. Ils peuvent aussi être obtenus à titre provisoire dès la première phase du mouvement par des enseignants non spécialisés, notamment pour les départs en formation CAPA-SH.

Il est rappelé qu'un enseignant non spécialisé restant à nommer peut être affecté d'office sur un de ces postes restés vacants lors de la phase ultime.

TYPOLOGIE INDICATIVE DES POSTES

POSTES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	CONDITIONS D'ACCES
Classes et postes spécialisés	
Réseaux d'aides spécialisées : - Psychologue scolaire - Maître chargé des aides à dominante rééducative - Maître chargé des aides à dominante pédagogique Classes et établissements relevant du Ministère de la Justice (maison d'arrêt, centre pénitentiaire) SEGPA	Diplôme d'état de psychologue scolaire ou diplôme du décret n°90-255 du 22 mars 1990 CAPA-SH option G (ou CAPSAIS) CAPA-SH option E (ou CAPSAIS) Prioritairement CAPA-SH (ou CAPSAIS) option F (après avis d'une commission). CAPA-SH option F (ou CAPSAIS)
Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) école et collège	
ULIS TFC ULIS ITEP et TED ULIS TFA ULIS TFV ULIS TFM ULIS TSLA	CAPA-SH option D ou à défaut option E (ou CAPSAIS) CAPA-SH option D CAPA-SH option A (ou CAPSAIS) ou D CAPA-SH option B CAPA-SH option C CAPA-SH option A ou D
Etablissements spécialisés pour handicapés mentaux avec ou sans troubles associés	
IME	CAPA-SH option D, E ou F (ou CAPSAIS) Se renseigner sur les caractéristiques du poste. Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement.
Etablissements pour enfants présentant des troubles du comportement	
ITEP : centre J.B. Daviais, LIRE (049).	CAPA-SH option D, E ou F (ou CAPSAIS)
Handicapés moteurs	
IEM la Buissonnière (La Chapelle sur Erdre), IEM La Marrière (Nantes), et IEM La Grillonnais (Basse-Goulaine).	CAPA-SH option C (ou CAPSAIS)
Inter-secteurs de pédopsychiatrie	
Inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (Nantes, Saint Nazaire, Blain, Bouguenais).	CAPA-SH option D (ou CAPSAIS) (après avis du directeur administratif de l'hôpital).
Hôpitaux : scolarisation temporaire d'enfants et d'adolescents en soins aigus	
Hôpital de Nantes Hôpital de Saint Nazaire	CAPA-SH option C ou E (ou CAPSAIS) (après avis de l'IEN ASH et du directeur administratif de l'hôpital).
Foyers d'accueil à vocation sociale	
Foyer de l'Enfance (Saint Sébastien sur Loire) Maison d'Enfants à caractère social : Foyer Félix Guilloux (La Montagne) Les Grézillières (Basse-Goulaine). Attention : les enseignants sont amenés à intervenir sur les trois sites.	CAPA-SH option D, E ou F (ou CAPSAIS) Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement.
Enseignants référents	
Postes d'enseignants référents pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés	Etre titulaire d'un CAPA SH ou d'un CAPSAIS et avoir obtenu un avis favorable à l'exercice des fonctions d'enseignants référents lors de l'entretien organisé à cet effet.
Faisant fonction (ces postes font l'objet d'un appel à candidature)	
Directeur adjoint de SEGPA Psychologues scolaires	1) Priorité au faisant fonction sur le poste 2) Maîtres titulaires du CAPA-SH option F (ou CAPSAIS ou CAEI-DI), ayant exercé en SEGPA ou EREA, ou non.
Directions	
Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées recevant des enfants et adolescents déficients ou inadaptés Ecoles spécialisées CMPP SEGPA – Directeur Adjoint de SEGPA	Inscription sur la liste d'aptitude rectorale Idem Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé, après avis Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé